

Périmètre DP : DVDC Guyane Réunion DP du 09 / 02 / 2018



| Réclamations | | Réponse Direction |
|----------------|---|---|
| CFE-CGC | <p>Réclamation n° 1 – harcèlement et violence au travail</p> <p>Quel est le positionnement de la filière Rh et la ligne managériale concernant ce dispositif ?</p> | <p>La direction répond le dispositif de harcèlement moral et de violence au travail a comme objectif de comprendre et de traiter les signalements de telles situation afin d'assurer un retour à une situation de travail dans un climat respectueux des personnes. Ce dispositif est lourd à mettre en place et n'est pas sans impacts pour les salariés . C'est pourquoi, il y a tout d'abord un premier contact avec le salarié auteur du signalement et ce n'est qu'après ce contact que le DRH jugera de l'opportunité de poursuivre ou non le processus.</p> <p>A la DVDC, nous respectons scrupuleusement le processus de ce dispositif.</p> |
| CFE-CGC | <p>Réclamation n° 2 – Bulletin de paie</p> <p>Le début de l'année 2018, dans la continuité de 2017 voit arriver de nombreuses évolutions (nouveaux taux de cotisation sociale, points d'indices le 1er janvier...). Comment les salariés peuvent-ils vérifier l'exactitude de leur bulletin de salaire ?</p> | <p>La direction répond que l'accueil salarié par téléphone ou par clic RH permet aux salariés d'avoir des éléments d'explication sur son bulletin de paie.</p> |
| CFE-CGC | <p>Réclamation n°3 – SAM</p> <p>Le manager a-t-il la main sur la rémunération et l'attribution des SAM(s), pour un vendeur ?</p> | <p>La direction répond que Oui le manager a la main pour certains SAM, les SAM manageriaux</p> |
| CFE-CGC | <p>Réclamation n°4 – Formation DP</p> <p>Quand aura lieu la formation pour les élus DP de la DVDC ?</p> | <p>La direction répond que les DP titulaires ont 2 jours de formation organisée par des centres rattachés aux OSR ou par des organismes visés à l'article L 3142-7, le temps de formation est pris en charge par l'entreprise et considéré comme du temps de travail effectif. Nous vous communiquerons le plus possible la date de la formation</p> |
| CFE-CGC | <p>Réclamation n°5 – communication électronique des délégués du personnel</p> <p>Nous n'avons toujours pas d'adresse email nominative utilisable dans le cadre du mandat, quand cela sera mit en place ?</p> | <p>La direction répond qu'elle va se rapprocher du service de la DOC qui a en charge les IRP pour connaître la date de mise en place de ce moyen.</p> |
| CFE-CGC | <p>Reclamation n°6 –CDD et Intérimaires</p> <p>Quels sont les critères de recrutements des CDD ou intérimaires, pour les boutiques ?</p> | <p>La direction répond que les critères sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - disponibilité des candidats - meilleure adéquation possible entre le |

| | | |
|--|--|--|
| | | profil recherché et le profil du candidat - éligibilité administrative (titulaire d'un baccalauréat ou titre équivalent, détenteur d'une carte vitale, casier judiciaire vierge, pièce d'identité) |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |